QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES SUR LE FILM COURT

Partie de campagne, Jean Renoir · 1936

D'un pur point de vue institutionnel, le court métrage désigne aujourd'hui les films d'une durée inférieure à soixante minutes, le calcul ayant été effectué sur une longueur de pellicule en 35 mm correspondant exactement à 1 641,60 mètres (selon un décret officiel publié en 1964).

Cette précision semble quelque peu anachronique à l'ère du tout numérique et l'émergence de fait du format "officieux" de moyen métrage (que l'on pourrait faire débuter aux alentours de trente minutes de film) a complexifié encore l'approche.

Détaché d'un système axé sur les sorties commerciales, chaque mercredi, en salles de cinéma et l'écho plus ou moins bruyant qu'en font les médias dominants, le court métrage n'est pas toujours familier du grand public, a fortiori pour ses franges les plus jeunes. Et pourtant, **il constitue un pan fondamental du Septième Art et de sa riche histoire.**

Le cinéma est né à l'intérieur même du format court : le premier film de l'histoire, du moins considéré comme tel, ***La Sortie de l'usine Lumière à Lyon***, d'Auguste et Louis Lumière, ne s'étirait que sur une petite minute, comme toutes les bandes que le duo tourna en cette fin du XIXe siècle. Durant quelques années, de Georges Méliès à Ferdinand Zecca, pour s'en tenir à la France, le film ne fut que court pour des questions de techniques, d'économie et d'exploitation — sur un mode forain et événementiel — du spectacle que constituaient ces images animées.

Dès les années 1920, le format du long métrage s'imposa comme une norme dans les salles de cinéma construites dans les années 1910 et le terme "court métrage" apparut en 1924, face à l'allongement des œuvres, pour désigner ces films diffusés principalement en première partie de programme, parmi les actualités et autres feuilletons.

↘ COURS DU SOIR, Jacques Tati

LE COURT MÉTRAGE C'EST QUOI ?

En réaction apparurent alors **les premiers ciné-clubs**, afin de proposer des choix davantage éditorialisés aux spectateurs et de **montrer des films différents** qui ne trouvaient déjà plus leur place dans les séances des salles dites commerciales, comme ceux de l'avant-garde dadaïste.

Car le court continua de constituer une partie importante de la production, avec ses époques phares et ses grandes signatures, de Luis Buñuel à Maurice Pialat, en passant par Jacques Tati ou Jean-Luc Godard. Souvent, il ne fut pas choisi par défaut, mais constituait le vecteur parfait pour que l'artiste s'exprime sur le temps qui lui était exactement nécessaire.

Dans les années 1940, le court métrage trouva une place officielle en salles avec notamment **l'obligation de diffuser un court métrage avant un long** à la place du double programme (deux longs métrages à suivre) et l'obligation d'octroyer une partie des recettes de la séance au court métrage. Mais la nature obligatoire de sa diffusion finit par déteindre sur la qualité des productions (majoritairement documentaires), sans même parler du caractère de propagande que certains revêtaient.

Pour autant, cette loi a **maintenu un vivier de cinéastes assurant le renouveau du cinéma français en profitant des commandes pour développer une œuvre personnelle** : Alain Resnais avec ses films d'art reconnus (*Guernica*, 1950 ; *Gauguin*, 1951), mais aussi Georges Franju, Chris Marker, Jean Rouch, Agnès Varda ou Jacques Demy.

Ces mêmes réalisateurs, réunis avec des producteurs comme Pierre Braunberger ou Anatole Dauman au sein de ce que l'on a appelé **le Groupe des Trente**, militèrent pour une reconnaissance du travail de création et pour l'instauration d'une prime à la qualité en lieu et place d'une recette automatique. Ils devaient être entendus sur ce point, mais le Centre national de la cinématographie (créé en 1946) fit passer un second décret supprimant l'obligation de diffuser un court métrage français en première partie de programme en 1953.

Le court métrage a ainsi toujours constitué – et c'est encore le cas aujourd'hui – **une source de renouvellement pour le cinéma en général**, un **laboratoire** où les cinéastes – mais aussi les techniciens et parfois les comédiens – font leurs gammes, apprennent leur métier, se familiarisent avec le plateau ou le montage…

Depuis une quarantaine d'années, un tissu professionnel s'est constitué dans l'Hexagone autour du format court, avec ses institutions – comme **L'Agence du court métrage, créée en 1983** et dédiée à la diffusion et la promotion de cette production spécifique –, **ses festivals** — dont le plus important au monde se tient chaque année, en février, à **Clermont-Ferrand** — et ses propres circuits de financement (le **Centre national du cinéma et de l'image animée**, les collectivités locales, les chaînes de télévision) et de diffusion.

Ainsi, rien n'est plus faux que cette vieille idée de ne plus voir de courts métrages nulle part : **les possibilités d'accessibilité ont considérablement augmenté depuis les années 1980, que ce soit au cinéma, dans le cadre des festivals (plus de 250), sur le petit écran et en VOD.**

Faisant preuve d'une dynamique jamais démentie, le film court est **un concentré de cinéma à part entière**, une forme d'expression artistique qui a légitimement trouvé sa place au sein des dispositifs d'éducation à l'image, notamment. Objet de proximité par rapport à des films aux budgets industriels plus conséquents, il tisse un lien privilégié entre cinéastes et spectateurs, se profilant comme un vecteur de pédagogie idéal au décryptage des images et du monde, enjeu majeur du XXIe siècle.

↘ A.O.C., Samy Sidali

Ressource théorique

LE COURT MÉTRAGE C'EST QUOI ?

FRISE CHRONOLOGIQUE

1895 *La sortie de l'usine Lumière à Lyon*, d'Auguste et Louis Lumière

1910 Développement des salles de cinéma

1920 Normalisation du format long
Premiers ciné-clubs

1924 Apparition du terme "court métrage"

1940 Loi créant l'obligation de diffuser un court métrage en première partie de programme

1946 Création du CNC

1953 Décret supprimant l'obligation de la loi de 1940
Création du Groupe des trente

1982 Création du Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand

1983 Création de L'Agence du court métrage

LES CHIFFRES À RETENIR

Plus de **900 salles** de cinéma et autres lieux de diffusion ont diffusé plus de **12 000 courts métrages** en France et à l'étranger

Plus de **96 000 élèves** ont vu des programmes de courts dans le cadre de "Ma classe au cinéma"

Plus de **11 000 courts** métrages projetés en avant-séances dans **270 salles**

885 courts métrages ont été vendus en France et à l'étranger à des chaînes de télévision et plateformes numériques

Plus de **800 visas** ont été accordés

Le montant global des aides du CNC au court métrage atteint **15 M€**

Le coût moyen de production par film est de **113 000 €**

Chiffres d'activités de L'Agence du court métrage pour 2025
Chiffres issus de l'étude annuelle du CNC de 2024

↘ PETIT SPARTACUS, Sara Ganem

L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE

KINÉTOSCOPE